

**23 AOÛT 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE DES DEUX-RIVES**

Une séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'école des Deux-Rives est tenue le mercredi 23 août 2023 à 19 h, sous la présidence de monsieur Steve Morin.

Sont présents mesdames et messieurs les membres du conseil d'établissement :

Représentants des parents :

MAGNAN, Martine  
MORIN, Magdalena  
POULIN, Manon  
GOYETTE, Christiane  
GOYETTE, Guylaine  
MORIN, Steve  
MÉTHOT-LANGEVIN, David

Représentants des enseignants :

CHEVARIE, Christine  
GILBERT, Nancy R  
PLANTE, Vincent  
DOYON, Even

Représentant du personnel non enseignant :

Représentante du personnel de soutien : Aucun

Représentante du service de garde : CLOUTIER, Natalie

Membre de la communauté :

Est absente : LESSARD, Isabelle

Monsieur Mario Bolduc, directeur d'école est présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Steve Morin, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il constate qu'il y a quorum et que la séance peut être légalement tenue.

## **Cet-01-08-23      ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé** par madame Manon Poulin que l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement du 23 août 2023 soit adopté tel que présenté par monsieur Mario Bolduc, directeur d'école.

1. Ouverture de la séance
2. Révision et adoption de l'ordre du jour
3. Frais chargés aux parents
4. Sorties éducatives récurrentes
5. Sorties éducatives
6. Levée de l'assemblée

**Adopté à l'unanimité**

## **Cet-02-08-23      FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

**Il est proposé** par madame Magdalena Morin que les frais chargés aux parents soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil d'établissement par monsieur Mario Bolduc, directeur d'école.

**Adopté à l'unanimité**

## **Cet-03-08-23      SORTIES ÉDUCATIVES RÉCURRENTES**

**Considérant** que les sorties au musée de la Civilisation et au musée Marius-Barbeau ont des caractères pédagogiques reliés à différents programmes d'études ;

**Considérant** que le Centre culturel Marie-Fitzbach a un caractère culturel intéressant pour nos élèves ;

**Considérant** que les installations sportives de la ville de Saint-Georges (ex : Patinoire de l'aréna, patinoire du Parc Pomerleau, la piste cyclable près de l'école, le parc des Sept Chutes, le parc aux passerelles, le centre de Ski de Saint-Georges) ont des caractères sportifs qui favorisent le bien-être et la santé des jeunes ;

**Considérant** que le Village Aventuria à Saint-Jules a des ententes avec le centre de services scolaire Beauce-Etchemin et que leurs activités sont en lien avec la mission du centre et de l'école et visent le bien-être, la collaboration et la connaissance de soi ;

**Considérant** que la montagne du Mont-Morne à Sainte-Clothilde est une activité prisée par nos différentes classes, et ce, année après année et qui vise le dépassement de soi et le bien-être et que ces sorties sont financées en partie par le budget d'école, par conséquent à peu de frais pour les parents ;

**Considérant** que le Cinéma Centre-Ville est une activité abordable pour nos élèves et que la programmation ludique ou culturelle est accessible à notre clientèle et abordable ;

**Considérant** que la programmation scolaire des Amants de la Scène de Saint-Georges est des spectacles à caractères culturels dédiés pour notre clientèle et que ces sorties sont financées en totalité par le budget des sorties culturelles, par conséquent gratuites pour les parents ;

**Considérant** que la Zec Jaro à Saint-Théophile a des objectifs de conservation, de protection et de gestion de territoire qui sont en lien avec notre mission de sensibilisation à l'environnement et que ces sorties sont financées en partie par le budget d'école, par conséquent à peu de frais pour les parents ;

**Considérant** que la sortie des Plaines D'Abraham est une activité qui fait partie du répertoire culturel du ministère de l'Éducation et que ces sorties sont financées en totalité par le budget des sorties culturelles, par conséquent gratuites pour les parents ;

**Considérant** que la sortie du Salon du livre à Québec est une activité qui fait partie du répertoire culturel du ministère de l'Éducation et que ces sorties sont financées en totalité par le budget des sorties culturelles, par conséquent gratuites pour les parents ;

**Considérant** que la pêche à la rivière Chaudière est organisée par la Ville de Saint-Georges et est une activité encadrée offerte pour nos élèves et que ces sorties sont financées en partie par le budget d'école, par conséquent à peu de frais pour les parents ;

**Il est recommandé** par madame Martine Magnan que la direction puisse accepter toutes les demandes de tous ses enseignants de tous les groupes de l'école en un tout qui sont en lien avec les activités énumérées ci-haut sans avoir à revenir chaque fois de façon individuelle aux membres du conseil d'établissement, et ce pour l'année 2023-2024.

**Approuvé à l'unanimité**

**Cet-04-08-23 SORTIE ÉDUCATIVE DE CERTAINS GROUPES**

- Les enseignants de 5<sup>e</sup> année souhaitent réitérer leur sortie de fin d'année en apportant tous les élèves de 5<sup>e</sup> année au Village ValCartier le 20 juin. Par conséquent, il y aurait une journée prolongée et les enfants et le personnel concernés auraient congé le 21 juin.
- Deux enseignants de 6<sup>e</sup> année souhaitent faire une sortie dans le vieux Québec et une visite du Parc des Chutes de la Chaudière avec la centrale électrique. Il y a donc un lien que je fais avec les ressources du Québec en univers social.

**Il est recommandé** par madame Martine Magnan d'autoriser ces 2 sorties

**Approuvé à l'unanimité**

**Cet-05-08-23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Manon Poulin propose la levée de l'assemblée, il est 19 h 49.

**Adopté à l'unanimité**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Mario Bolduc, directeur d'école

Date : \_\_\_\_\_